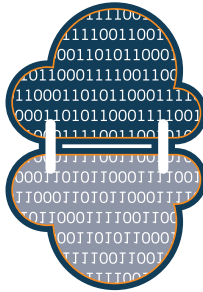


Réforme de la protection des données de l'UE: *des règles renforcées pour les entreprises européennes*

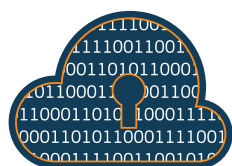
Mai 2018

Grâce au règlement général sur la protection des données (RGPD), qui s'appliquera à partir du 25 mai 2018, les entreprises pourront plus facilement exercer leurs activités dans l'ensemble de l'Union. Cette réforme permettra aux entreprises de profiter de tous les avantages de l'économie numérique sur le marché unique numérique européen.



Un ensemble de règles, un seul interlocuteur et une même interprétation partout dans l'UE

Jusqu'à présent, dans l'Union, les entreprises devaient jongler avec 28 législations différentes en matière de protection des données. Pour nombre d'entre elles qui souhaitaient accéder à de nouveaux marchés, une telle fragmentation avait un coût administratif élevé.



Le nouveau règlement mettra fin aux lourdeurs administratives. Finie, par exemple, l'obligation pour les entreprises d'informer les différentes autorités de protection des données nationales des données qu'elles traitent.

Les mêmes règles s'appliqueront sans distinction aux entreprises établies dans l'Union et à celles établies dans les pays tiers. Chaque entreprise qui, dans son offre de services ou de produits, traite les données à caractère personnel d'un individu domicilié dans l'Union devra respecter les règles de l'Union relatives à la protection des données.

EXEMPLE 1:

Une seule législation en matière de protection des données pour l'UE: l'expansion à l'étranger plus facile pour les entreprises

Avant le règlement général sur la protection des données

Une petite agence de publicité souhaite élargir ses activités de la France vers l'Allemagne. Ses activités de traitement des données sont actuellement soumises à une réglementation distincte en Allemagne, ce qui signifie que l'agence traite avec un autre organisme de régulation. Conseils juridiques, adaptation des modèles commerciaux, frais de notification pour le traitement des données: autant de coûts supplémentaires pour l'agence, qui peuvent rapidement réduire à néant les avantages d'une entrée dans un nouveau marché!

Grâce au règlement général sur la protection des données

Les entreprises qui se développent dans un autre pays de l'Union seront soumises à la même réglementation. Elles ne devront plus supporter les coûts supplémentaires des conseils juridiques ni acquitter des frais de notification, puisque l'obligation de notification tombe. Il sera donc moins coûteux d'élargir une activité à l'ensemble de l'Union.

Quels avantages pour les petites entreprises?

Le règlement général sur la protection des données vise à supprimer les exigences administratives superflues qui pouvaient constituer une charge trop lourde pour les entreprises de petite taille.

De même, de nombreuses PME bénéficieront de la liberté laissée aux entreprises de désigner ou non un délégué à la protection des données, à moins que leurs activités ne présentent des risques particuliers pour la protection des données, tels que le traitement de données sensibles à grande échelle.

Même celles qui sont tenues de désigner un délégué ne devront pas recruter une personne à temps plein.

Elles pourront réaliser des économies en désignant un consultant qualifié comme délégué à la protection des données.

Encourager l'innovation

Le règlement général sur la protection des données offre aux entreprises la souplesse dont elles ont besoin pour innover en matière d'utilisation des mégadonnées, tout en préservant les droits fondamentaux des personnes.

L'intégration de garanties en matière de protection des données dans les produits et services dès le début de leur élaboration — protection des données dès la conception — est devenue un principe essentiel de l'activité économique. Elle incite les entreprises à innover et à développer de nouvelles idées, méthodes et technologies pour sécuriser et protéger les données à caractère personnel.

EXEMPLE 2:

La voiture connectée

Les règles de protection des données vont de pair avec les solutions innovantes et tournées vers l'avenir, telles que la voiture connectée.

La technologie à l'origine de ces véhicules repose sur l'échange de données, y compris de données à caractère personnel. Par exemple, en cas d'accident, les voitures équipées du système d'appel d'urgence «eCall» appellent automatiquement le centre de secours le plus proche et communiquent à ce dernier des données relatives à la position du véhicule. Un corps unique de règles de protection des données, énoncées dans le règlement général sur la protection des données, permettra de transférer aisément et rapidement les données pertinentes aux services d'urgence et de sauver des vies.

Un seul mot d'ordre: la confiance du consommateur, même en ligne

Les consommateurs accordent beaucoup de valeur au respect de leur vie privée en ligne.

Les entreprises qui ne protègent pas correctement les données à caractère personnel d'une personne risquent de perdre sa confiance. Cette confiance est essentielle au développement de nombreux nouveaux modèles commerciaux et pour convaincre les consommateurs d'utiliser de nouveaux produits et services en ligne.

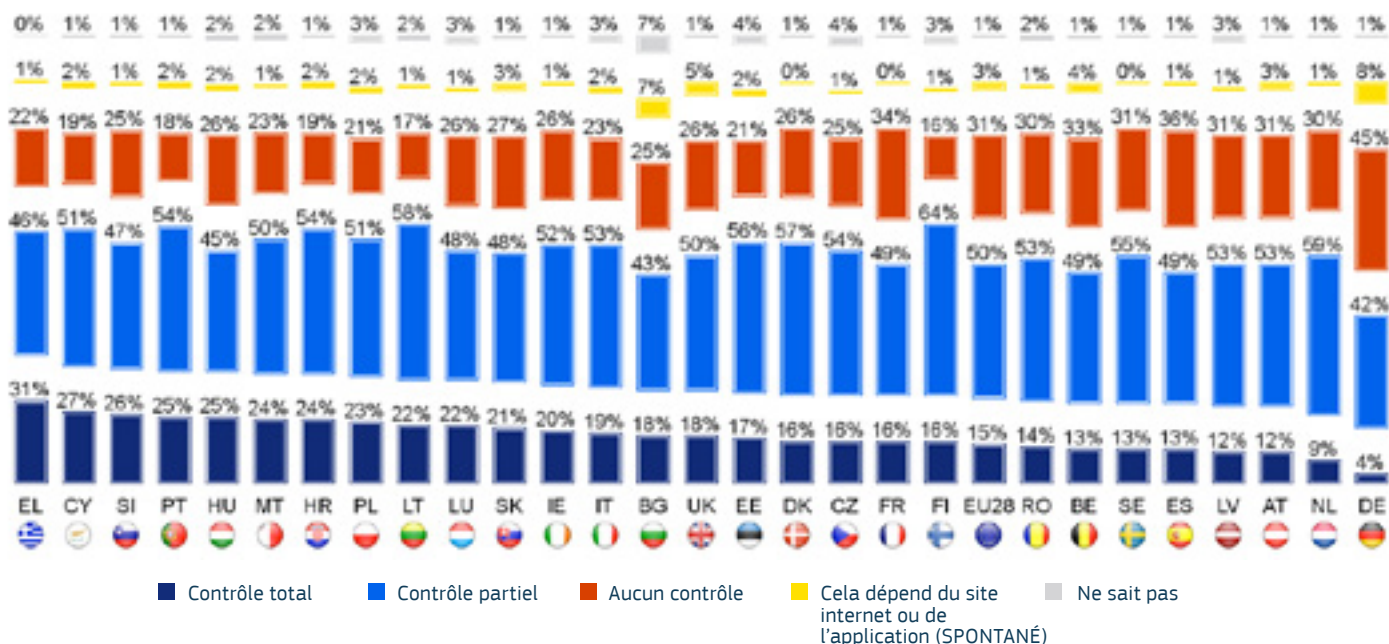
Le règlement général sur la protection des données répond aux préoccupations des citoyens *et* aide les entreprises à regagner la confiance des consommateurs.

Ce règlement accorde aux citoyens un certain nombre de droits qui leur confèrent une plus grande maîtrise des données à caractère personnel les concernant. Parmi ceux-ci figurent le droit d'être informé, le droit d'accéder à leurs données et le droit de transférer celles-ci d'un prestataire de services à un autre. Cette possibilité de transfert signifie que les start-up et les petites entreprises peuvent désormais accéder aux marchés de données dominés jusqu'ici par les géants du numérique.

« Plus de 90 % des Européens se déclarent en faveur des mêmes droits à la protection des données partout dans l'Union, et huit personnes sur dix ont le sentiment de ne pas contrôler pleinement l'utilisation de leurs données »

(Eurobaromètre 2015)

QB4. Quel contrôle pensez-vous avoir sur les informations que vous fournissez en ligne, par exemple la possibilité de corriger, de modifier ou de supprimer ces informations?



Base: personnes interrogées qui fournissent des informations à caractère personnel en ligne (n = 19 430 dans l'EU-28).

Faciliter les flux de données internationaux

Le règlement général sur la protection des données précise les conditions dans lesquelles une entreprise peut transférer des données à caractère personnel de l'Union vers des pays tiers tout en assurant un niveau élevé de protection des données échangées.

Les nouvelles règles élargissent les possibilités pour les entreprises de recourir aux instruments existants, tels que les clauses contractuelles types et les règles d'entreprise contraignantes, et réduisent les lourdeurs administratives en levant l'exigence de notification préalable aux autorités de protection des données. Elles introduisent également de nouveaux instruments pour les transferts internationaux, comme les codes de conduite ou les mécanismes de certification approuvés (labels ou marques de protection des données).



EXEMPLE 3:

Citoyens et entreprises, tout le monde y gagne

Avant le règlement général sur la protection des données

Une jeune société en ligne de partage sur les médias sociaux peine à démarrer car elle ne peut tout simplement pas faire face à la concurrence des grands acteurs du marché. Chaque fois qu'un client souhaite changer de prestataire de service, il doit transmettre à ce dernier toutes les données à caractère personnel qu'il a déjà communiquées à son prestataire actuel. À l'idée de devoir tout recommencer, nombreux sont les clients potentiels qui se disent qu'il est finalement plus simple de rester client chez l'un de ces grands acteurs.

Grâce au règlement général sur la protection des données

Le droit à la portabilité des données consacré par le règlement général sur la protection des données permettra aux clients potentiels de transférer plus aisément leurs données à caractère personnel entre prestataires de services.

La concurrence est ainsi favorisée et les nouvelles entreprises sont encouragées à entrer sur le marché.



En savoir plus sur les règles pour les entreprises:

europa.eu/dataprotection

Contactez votre autorité de protection des données nationale:

ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/index_en.htm

